

COMPTE-RENDU

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, Mme Marielle MURET-BAUDOIN,
Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian
SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Mickaël LEFEUVRE, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
Mme Christèle MERHAND, **Directrice adjointe**
M. Romain MEREL, **Responsable Service Déchèteries**,
M. Olivier HASLE, **Responsable Service Collecte et Pré-collecte**,
Mme Mathilde LOZACHMEUR, **Responsable Service Communication**

QUESTION 1 : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

A. DECHETERIES

A.1 Feuille de route du Réemploi : Bilan du partenariat mis en place avec Partage Entraide Vitréais et Emmaüs

Le Président expose :

Le SMICTOM Sud-Est 35 a pour objectif de pérenniser sur ses déchèteries une zone de dépôt destinée aux objets pouvant être réemployés pour, ainsi, ancrer la hiérarchie de traitement des déchets et développer l'économie circulaire. Cet espace participe à la communication et la sensibilisation autour de la question des déchets favorisant le changement de comportement des usagers. Le SMICTOM Sud-Est 35 s'inscrit dans les objectifs des structures de l'ESS en permettant ainsi la création d'emplois, la mise en place de services de proximité et l'insertion par l'activité économique.

Considérant les dispositions de l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales qui imposent aux collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'autoriser par convention les personnes morales relevant de l'économie sociale solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ;

Le SMICTOM Sud Est a noué un partenariat avec Partage Entraide Vitréais d'une part, et Emmaüs d'autre part pour la collecte des déchets « second de vie ».

A l'occasion du renouvellement de ce partenariat soumis au vote du Comité syndical, un bilan du déploiement de la feuille de route Réemploi est présenté au Bureau syndical.

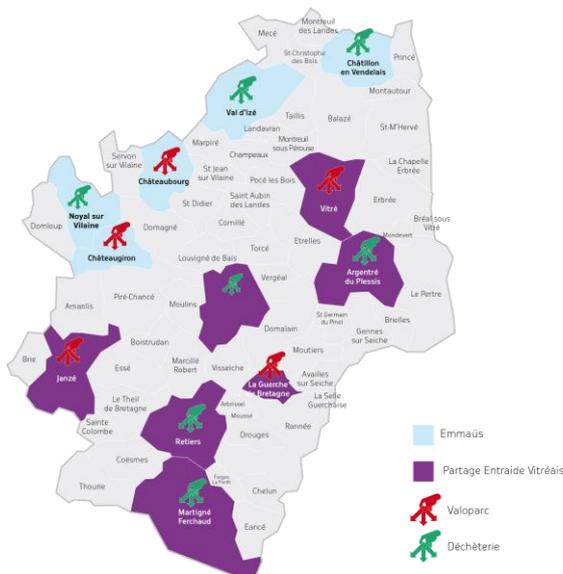
FEUILLE DE ROUTE DU REEMPLOI

► Rappel :

- Présence de caissons et locaux seconde vie sur les 12 déchèteries
- Collecte réalisée par Emmaüs et PEV
- Amélioration des conditions d'accueil du gisement courant 2024 (sécurisation des caissons)
- Echanges entre les acteurs et nos agents lors de la dernière réunion trimestrielle des agents
- Objectif 680 T d'ici 2027



► Organisation des collectes :



► Tonnages collectés :

Tonnages 2024	
PEV	179 T
Emmaüs	77 T
	256 T

► Atteinte Objectif 2027 :

38 %

► Financement 2024 :

Financement 2024	
PEV	8 464,00 €
Emmaüs	5 232,00 €
	13 696,00 €

M. TESSIER signale moins de dons directs selon Emmaüs,

Pour M. MEREL, il reste à mettre en place une autre solution sur Châteaugiron. Plus d'effractions sur site.

5 sites sont collectés par Emmaüs, et 7 par PEV.

A.2 Feuille de route du Réemploi : 1er bilan de l'ouverture du site REVALO de JANZE :

Le Président expose :

Dans la continuité de la mise en place d'espaces dédiés au réemploi, le syndicat vient d'ouvrir depuis le 7 mai dernier une zone spécifique appelée REVALO sur le VALOPARC de JANZE. L'objectif étant de proposer des solutions de réemploi et de réparation en mobilisant des acteurs du territoire.

Un premier bilan du fonctionnement du site REVALO est présenté en séance.

VALOPARC DE JANZE

► **Rappel :**

- Déchèterie de nouvelle génération ouverte depuis décembre dernier,
- Présence d'un atelier « REVALO » en entrée de site,
- Ouverture du REVALO effective depuis le 23 avril dernier,



► **Organisation envisagée :**

1er semestre 2025		2ème semestre 2025
Ouverture: Mercredi, Vendredi, Samedi		Ouverture: Mercredi, Vendredi, Samedi
COLLECTE SPÉCIALISÉE vers: <ul style="list-style-type: none"> • Tremplin >> cycles et matériel associé • Le Bon Débarras >> matériel de sports et loisirs • PEV >> bricolage, D3E, gros mobilier 		COLLECTE SPÉCIALISÉE vers: <ul style="list-style-type: none"> • Tremplin • Le Bon Débarras >> petit mobilier • PEV
COLLECTE GÉNÉRALISTE vers: <ul style="list-style-type: none"> • PEV (caisson et local réemploi) 		COLLECTE GÉNÉRALISTE vers VENTE MENSUELLE au profit d'une association
	ATELIER VÉLO : 1/mois	ATELIER VÉLO : 1/semaine
		REPAIR CAFÉ & autres animations



- Ingrid en immersion Vendredi dernier au sein de l'asso LBD
- Montée en puissance progressive des dépôts et du gisement

Pour M. BOCANDE, les deux gros projets pour améliorer réemploi sont le Révalo à Janzé et la passerelle à Vitré.

M. BOCANDE informe le Bureau qu'en plus de Janzé, Le bon débarras souhaiterait récupérer les caissons de Retiers

M. MEREL explique que la rémunération est basée sur un forfait par site, puis complément versé de 16 euros la tonne collectée.

M. STEPHAN indique qu'il n'y a pas de subvention versée aux acteurs, mais une rémunération. M. STEPHAN informe le Bureau qu'une Recyclerie virtuelle fonctionne sur Châteaugiron. Sur Châteaubourg, une association de bénévoles existe également : Entraide Châteaubourg. L'association n'est pas encore suffisamment staffée pour récupérer le caisson de la déchèterie.

Selon M. MEREL, les agents voient d'un bon œil cette partie Réemploi. Il n'y a pas encore de Repair café créé sur Janzé.

Sur le fonctionnement du Révalo, M. MEREL constate beaucoup de gisement. Mme BARREAUX a passé une journée en formation au bon débarras, pour pouvoir faire un pré-tri.

Sur l'intervention de l'Association Tremplin, M. MEREL rappelle que l'objectif est de rendre accessible le vélo dans le cadre de la mobilité.

M. BOCANDE informe qu'une communication va être préparée sur le sujet.

M. BOCANDE mentionne un autre sujet phare : la passerelle réalisée à Vitré. Les travaux sont finis. Le projet est financé par Vitré communauté et la région. Ce sujet est travaillé depuis un an et demi. Une problématique a été rencontrée : le bâtiment arrivant au bout de la passerelle, le sens de circulation devait être revu. Or il s'avère que le bâtiment n'est pas déclaré et il présente des problématiques sécuritaires. Pour trouver des solutions, beaucoup d'acteurs ont été sollicités : Ville de Vitré, Vitré communauté, PEV et SMICTOM SE 35. On cherche d'autres solutions pour enclenchées les choses. Une réunion est prévue le 24 juin.

M. STEPHAN a échangé avec M. HUCHET. Le Président de l'association ne veut pas prendre cette responsabilité. M. STEPHAN espère avancer avec la Ville.

M. MEREL signale que des nouvelles bennes vont arriver sur les déchèteries.

M. MEREL informe le bureau que sur 680T, 1,3% part en enfouissement. M. BOCANDE indique que le coût net pour la collectivité est de 8 000€ par an. M. BOCANDE ajoute que l'ADEME ne soutient plus de démarche au réemploi, puisque celle-ci est présente dans chaque éco-organisme.

B. COLLECTE

B.1 Marché de fourniture et maintenance des systèmes par badges pour les bornes d'apports volontaires : avenant à intervenir (Marché réf 2024 46)

M. Melaine MORIN, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Le marché de fourniture et maintenance des systèmes d'accès par badges des bornes d'apports volontaires du SMICTOM-Sud Est 35 a été attribué à la Société Incitat lors du bureau syndical du 02 juillet 2024. Ce marché a démarré le 01/08/2024 pour une durée de 43 mois.

Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, une formule de révision des prix permettant l'actualisation de ceux-ci sera appliquée à chaque 1er janvier.

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres.

$P=P_0 \times (0,8 + (0,1 \times 010764349_n/010764349_o + 0,1 \times FSD1_n/FSD1_o))$

010764349 : produits informatiques, électroniques et optiques

FSD1 : indice frais et services divers

L'objet du présent avenant est d'apporter des précisions quant à la formule de révision des prix applicables à chaque 1^{er} janvier, c'est-à-dire que les prix du marché sont réputés établis sur la base des indices connus à la date de remises des offres, c'est-à-dire :

Indices « 0 »		Valeur connue à la date de remise des offres (24/06/2024)
10764349	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	113
FSD1	Frais et services divers	178,1

L'indice « n » utilisé à la date de la révision prévue au 1^{er} janvier de chaque année, est l'indice connu à cette date (date de mise en ligne de l'indice).

M. LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE INCITAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter le projet d'avenant n°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser Le Président à signer l'avenant à intervenir au marché de fourniture et maintenance des systèmes par badges pour les bornes d'apports volontaires signé avec la Société INCITAT, ainsi que tout document s'y rapportant.**

B.2 Gestion des déchets hors foyers : Appel à projet CITEO

Le Président expose :

La consommation Hors foyer (dans les rues, les espaces publics, les espaces privés, en somme tout ce qui n'est pas à domicile) a explosé ces dernières années : repas, boissons, ou la vente à emporter font partie de notre quotidien. Parmi les emballages que l'on retrouve le plus notamment les canettes, bouteilles en plastique, boîtes carton de sandwiches, la majorité sont recyclables...mais il n'y a pas toujours d'équipements de pré-collecte adaptés près de ces lieux pour qu'ils soient triés.

Depuis plusieurs années, Citeo développe une expertise et des accompagnements pour permettre aux habitants et visiteurs de trier sur les lieux de consommation nomade et ainsi capter davantage les emballages en dehors du domicile. L'objectif est de garantir/permètre la continuité du geste de tri pour les usagers.

CITEO lance un appel à projet afin de généraliser la collecte séparée dans l'espace public et renforcer le tri et la collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public.

Les communes peuvent candidater seules ou en groupement selon le montant de leurs investissements en termes de poubelles, de bornes ou autres.

Présentation de l'appel à projet CITEO

APP Hors Foyers

Objet:

Accompagner les collectivités dans le déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors foyer (Centres villes, parcs, ERP...)

À qui d'adresse cet Appel à projets ?

Collectivités en charge de la salubrité publique

Quels sont les projets financés ?

Corbeilles de tri , Abris-bac(s) , BAV, Supports de sac(s) (sous conditions de lieu et utilisation)
Bacs (sous conditions de lieu et utilisation)

Pour un montant min de 14 000€HT

⇒ SMICTOM : faire un état des lieux des besoins des communes et aider les communes à candidater de manière commune.

⇒ Dossier à rendre pour fin d'année 2025

Compte tenu du montant imposé par CITEO, M. HASLE explique que l'idée est de mutualiser le budget pour atteindre 14 000€

Obligation du hors foyer : 1^{er} janvier 2025 dans tous lieux publics, et recevant du public

Mme MURET-BAUDOIN demande qui ramasse les poubelles ? Mme MURET-BAUDOIN fait remarquer que cela représente beaucoup de temps agent.

M. BOCANDE répond que les communes qui ont mis en place cette démarche, témoignent qu'après la phase diagnostic où on recense les poubelles, s'en suit un retrait de poubelles.

Mme MURET-BAUDOIN signale regarder ce sujet de prêt sur la commune. On a quelques endroits clés, où ce type de projet est intéressant.

M. HASLE explique que le syndicat propose de réaliser un diagnostic auprès des communes, et de porter ensuite leurs candidatures pour au moins atteindre les 14 000€ d'investissement. Echéance du dossier avant fin d'année.

M. STEPHAN s'interroge, qui fait le diagnostic ? M. HASLE répond que c'est réalisé en interne.

M. BOCANDE ajoute que le personnel de la collectivité est au contact des services techniques, cela permet de profiter de ces liens pour faire le diagnostic, et définir s'il y a un intérêt d'y aller.

M. MORIN demande à quoi correspondent les 14 000€ ?

M. HASLE répond que cela correspond au montant d'achat du mobilier mais que nous n'avons pas le détail des montants.

M. BOCANDE signale qu'on est déjà lauréat de l'appel à projet collecte de CITEO. Sur les BAV mis en place de manière touristique, on peut aussi l'être. On peut aussi intégrer des lieux culturels et sportifs.

Pour M. HASLE, le diagnostic est possible sur septembre-octobre. L'opération débutera par l'envoi d'un questionnaire aux communes.

Mme HOFFECARD informe le Bureau que le syndicat a été contacté par « Emboite le pas », structure basée sur Rennes. Celle-ci propose des emballages en verre au commerçant. Le principe : Vous prenez votre repas chez un commerçant, le lendemain vous pouvez prendre chez un autre et vous faire rembourser la consigne. L'AMI de Citéo sur la restauration rapide permet d'avoir des fonds pour développer la consigne.

Lucie DELAUNAY de la Société PACKADUR présente la structure et son fonctionnement en visio.

M. MORIN demande dans quelle mesure Packadur serait le seul à répondre au sujet ?

Mme MURET-BAUDOIN s'interroge : n'a-t-on pas intérêt à inciter les commerçants à proposer leur propre contenant, voire inciter les usagers à venir avec leur propre contenant ?

M. STEPHAN propose de voir avec RENNES METROPOLE qui est dans cette démarche ce qu'ils ont gagné.

D'après M. TESSIER, un commerçant de Vitré a été rencontré, et s'est montré totalement opposé à cette démarche car peur sur le plan hygiène.

Selon M. SORIEUX, le projet manque de luminosité. M. SORIEUX n'est pas pour le projet.

M. CAILLEAU demande quel le potentiel sur notre secteur ?

Pour Mme CEZE, il n'y a pas de différence avec le contenant de la personne.

Mme MURET-BAUDOIN constate que la démarche d'inciter les usagers à venir avec son contenant, est intéressante. Est-ce qu'il faut aller vers cette étude ? Sinon, peut-on avoir une sensibilisation des usagers ? On va bien faire nos courses avec notre sac.

Mme CEZE fait remarquer qu'à la boulangerie, on donne toujours un sac.

Pour M. BOCANDE, on ne dispose pas des conditions précises de CITEO et comment on les répercute.

M. BOCANDE indique que dans le cadre du TER, une fiche avait été prévue sur cette thématique (en 2022). C'était une action prévue pour les commerçants. On avait organisé des rencontres au niveau de Pays de Châteaugiron Communauté : assez peu de retour, un seul traiteur engagé auprès d'eux.

Mme MURET-BAUDOIN suggère la possibilité de proposer un macaron au commerçant. La notion d'hygiène est à élucider.

Selon Mme CEZE, c'est ce qui pourrait freiner le traiteur.

Le Bureau syndical à l'unanimité, souhaite avant de prendre une décision disposer d'éléments plus claires et plus précis sur le fonctionnement de Packadur, et étudier d'autres possibilités avec les commerçants.

B.3 Lutte contre les déchets abandonnés : évolution du conventionnement proposé par CITEO

Le Président expose :

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets et pour assurer un service de qualité, le SMICTOM Sud Est 35 a souhaité accompagner les communes de son territoire pour la gestion des déchets abandonnés et plus particulièrement les infractions au règlement de collecte. Pour rappel, le pouvoir de police spéciale est resté aux communes du territoire. Un groupe de travail a été instauré sur ce sujet, notamment pour travailler sur les outils juridiques à disposition des communes pour la lutte contre les déchets abandonnés. Les résultats de ce groupe de travail ont porté sur une feuille de route pour disposer des clés de compréhension nécessaires à la mise en œuvre du pouvoir de police administrative et judiciaire. Un second axe de travail a été développé, il s'agit de la communication. Le SMICTOM Sud Est 35 met à disposition des communes un kit de communication.

En 2023, l'Eco-Organise CITEO, s'est vu, dans son nouvel agrément délivré par l'état, dans l'obligation de prendre en charge les coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de son agrément, à savoir les emballages ménagers.

CITEO a par conséquent proposé une convention à viser avec les collectivités disposant de la compétence propreté ou les EPCI à fiscalités propre. Cette convention a pour but d'aider les communes dans cette gestion notamment via des outils de communication ou d'échanges ainsi que via des soutiens financiers. Dans ce cadre, en décembre 2023, le SMICTOM Sud Est 35 a rencontré ses adhérents afin de fixer un cadre sur le sujet.

A compter du 1er janvier 2026, les modalités de conventionnement se trouvent modifier : les communes de moins de 1500 habitants ne pourront plus signer cette convention seules. Elles devront soit se regrouper pour atteindre au moins ce seuil, ou se rapprocher d'une EPCI ou du SMICTOM.

Présentation du cadre mis en place pour la gestion des déchets abandonnés

Convention déchets abandonnés

Objet:

Convention entre les communes et CITEO avec mise à disposition d'outils et soutiens financiers contre compte rendus

	Nb	Conventionnées	Soutien CITEO
- 1500 habitants	43	21	0,9€/hab jusqu'à 5000 hbts puis 3,2€/hab
+ 1500 habitants	24	18	

A partir du 1er janvier 2026, les communes de moins de 1500 hbts ne pourront conventionner seules:

- Elles devront soit se regrouper pour atteindre au moins ce seuil,
- ou se rapprocher d'une EPCI
- ou du SMICTOM.

Compte tenu du changement imposé par CITEO, M. HASLE propose un regroupement pour les communes de moins de 1 500 hbts : soit regroupement de communes, soit gestion par la communauté de commune, soit par le syndicat.

M. BOCANDE rappelle que les EPCI avaient refusé d'être coordonnateur de ce projet pour des questions juridiques la dernière fois.

M. MORIN rappelle que l'on a quand même proposé cela aux communes, pour qu'en contrepartie, les communes veillent à la propreté des bornes. Ok pour revoir la règle, mais dans ce cas, les compétences vont là où elles sont. On a aussi revu en conséquence le problème de nettoyage des BAV.

M. BOCANDE indique que le questionnaire lié au financement de CITEO pour les communes de plus de 5 000 hbts sera aussi allégé.

Pour M. MORIN, il faut mettre cela au regard des droits et obligations de chacun.

M. STEPHAN précise qu'on avait envisagé un financement du syndicat pour prendre en charge le temps agent passé sur le nettoyage des points, et ce financement est arrivé.

M. BOCANDE souligne que ce financement est via une compétence qui reste aux communes.

M. MORIN ne partage pas cet avis.

M. BOCANDE explique que le syndicat ne pouvait pas conventionner car il s'agissait de la compétence propreté, compétence des communes.

Mme MURET-BAUDOIN se demande si la subvention Citéo n'est pas mangée par le temps agent de la commune. M. STEPHAN répond par la négative vu le montant estimé pour Noyal. (3.2 € par habitant).

Pour Mme MURET-BAUDOIN, il faut contacter les 21 communes concernées par ce changement. M. BOCANDE ajoute qu'elles ont dû recevoir un courrier. Selon Mme MURET-BAUDOIN, il faut les mettre face à leur décision.

M. BOCANDE précise que la convention à l'origine a été proposée pour 3 ans renouvelable une fois.

M. BOCANDE explique les raisons de ce changement : un autre organisme a été agréé (l'éco), ceci nécessite la création d'un organisme coordinateur. Ils ont donc tout remis à plat. Ce financement de l'état est une obligation pour l'éco-organisme. Ils ont estimé que cela représentait trop de contrats.

Selon M. BOCANDE, des Smictom le gèrent. Dans ce cas, ils prélèvent un % pour la gestion administrative. Cela peut aussi remettre en question le différentiel : 0,9 et 3,2€ par habitant.

Pour Mme MURET-BAUDOIN, il est important d'adresser une lettre à CITEO pour leur dire que l'on ne change pas les règles comme ça. On risque d'avoir des communes qui ne voudront plus conventionner.

M. STEPHAN s'interroge : si on le laisse à l'échelle des communes, comment on fonctionne ? ou d'abord en com collecte ?

Mme MURET-BAUDOIN se questionne : si pas de solution, la convention tombe ? M. BOCANDE confirme, il n'y aura pas de renouvellement. Convention initiale prévue pour la période 2023 à 2025.

M. BOCANDE informe qu'une rencontre est prévue avec CITEO le 25 juin prochain, cela l'occasion d'en rééchanger.

A. COMMUNICATION

C.1 Bilan Village du réemploi

Le Président expose :

Dans le cadre de sa feuille de route TER, le SMICTOM Sud-Est 35 organise depuis 2022, en partenariat avec les EPCI du territoire, le Village du Réemploi et de la Réparation.

La quatrième édition du Village du Réemploi et de la Réparation ayant eu lieu le Samedi 24 mai 2025, à Argentré-du-Plessis, un bilan de cette journée (fréquentation, exposants, communication...) est présenté.

— L'évènement

Objectifs :

- Donner aux visiteurs des solutions pour éviter de jeter les objets, par le biais de la réparation et du réemploi.
- Faire connaître les acteurs locaux du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.



— 4^{ème} édition à Argentré-du-Plessis



- 500 visiteurs
- 26 acteurs du territoire
- 28 stands
- 14 ateliers dont 9 en continu



Ressources mobilisées

- **2 agents SMICTOM sur la journée du mardi**
- **4 agents SMICTOM mobilisés et répartis le jeudi, vendredi, samedi et le lundi**
- **2 agents de la commune d'Argentré du Plessis en renfort le vendredi matin**
- **1 agent Vitré Co mobilisé le vendredi, samedi et le lundi matin**

Points forts de cette 4^{ème} édition

- **Un investissement humain et financier de Vitré Communauté dans l'organisation : mise à disposition d'un agent et financement d'un stand.**
- **Un nombre accru d'activités et animations comparé aux précédentes éditions permettant à toutes les tranches d'âges de participer.**
- **De nouveaux formats de stands sur des thématiques proches du réemploi et de la récupération, permettant de faire découvrir de nouvelles astuces aux visiteurs.**

Les axes d'amélioration

- Fréquentation en baisse : réflexion à engager sur le choix du lieu, de la date de la programmation (animations, exposants → pousser la diversification ?) et de la communication.
- Trouver un moyen efficace pour mobiliser et toucher toutes les écoles de l'EPCI concernée par la prochaine édition du Village.
- Conserver l'organisation de la mise en place de la salle et des exposants sur deux jours (jeudi et vendredi) comme les précédentes éditions.

Budget du Village pour 2025

- Ateliers : 2 950 €
- Logistique : 5 235,17 €
- Communication : 7 184,46 €

TOTAL = 15 369,63 €



Mathilde LOZACHMEUR explique que la période était très chargée en évènement.
500 personnes ont visité le village, il s'agit d'un seuil limite qui amène à la réflexion.

Les visiteurs sont locaux

Pour M. ROBERT, la date à l'automne pourrait être plus adaptée.

Mme LOZACHMEUR ajoute que Vitré communauté a financé la géode, continuité matérielle du projet ainsi que le stand cuisine de Jean-Noël MOTAIS.

M. STEPHAN indique qu'octobre-novembre est la période de préparation des marchés de Noël, peu propice pour les exposants.

M. STEPHAN demande si la météo est importante ? Mme LOZACHMEUR répond que c'est plus agréable.

M. STEPHAN s'interroge : est-ce qu'on le fait tous les ans ou tous les 2 ans ? Mme MURET-BAUDOIN partage cet avis.

Pour M. BOCANDE, il n'y a plus de portes-ouvertes. Par conséquent, on peut envisager d'alterner une année sur 2.

L'ensemble du bureau syndical s'accorde à dire qu'il s'agit d'un très bel événement et félicite les organisateurs.

Selon Mme MURET-BAUDOIN, la diversification est importante, il faut que les gens viennent et aient l'impression de voir quelque chose.

M. LOZACHMEUR se demande si les usagers déjà venus, vont revenir.

Mme MURET-BAUDOIN signale que les Repairs café organisent des choses régulièrement.

M. TESSIER est déçu du peu de présence des délégués.

Mme MURET-BAUDOIN suggère de travailler avec les écoles, cela amène les parents.

Pour Mme LOZACHMEUR, les écoles sont difficiles à motiver.

M. MORIN précise que les raisons évoquées par les écoles généralement sont : leur emploi du temps chargé et le fait que cela ne s'intègre pas à leur programme pédagogique.

D'après M. TESSIER, sur les usagers interrogés, personne n'avait connaissance du financement à location de loueur.

Mme MURET-BAUDOIN constate que chacun regarde ce qu'il l'intéresse, on est submergé d'infos. Il paraît opportun de passer tous les 2 ans, notamment compte tenu des élections. C'est à chaque fois, une nouvelle manifestation dans un nouveau territoire.

Le Bureau Syndical retient une organisation tous les 2 ans.

Mme LOZACHMEUR indique que sur la communication de l'événement au cinéma et à la radio, il n'y a pas aucun retour. Mme LOZACHMEUR ajoute que le plus intéressant reste les affichages et la presse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. STEPHAN lève la séance.